

Jurisprudence / 2. Procédure pénale

## Nr. 14 Cour de justice du canton de Genève, Chambre pénale de recours, Arrêt du 19 octobre 2011 dans la cause X. contre Ministère public du canton de Genève – ACPR/297/2011

**Art. 219 al. 4, 224 al. 1, 312 al. 1 CPP: arrestation provisoire; procédure de placement en détention provisoire; délégation de l'audition du prévenu à la police.**

*Lorsque la personne arrêtée provisoirement est amenée devant le ministère public conformément à l'art. 219 al. 4 CPP, le procureur en charge du dossier ne saurait faire application de l'art. 312 al. 1 CPP pour déléguer l...*

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner ⇌

Acheter ⇌

Login